

A.S.V.M.T.
Chartreuse de Valbonne
30130 SAINT PAULET DE CAISSON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **A.S.V.M.T.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

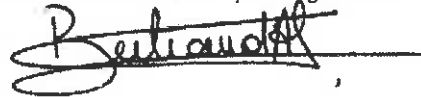
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 12 juin 2026

SAS SENSEA AUDIT

Représentée par Anne-Laure BERTRAND

Commissaire aux comptes signataire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand', followed by a horizontal line.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	156 361	107 669	48 692	65 346
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	183 387	182 655	732	4 808
	Autres immobilisations incorporelles	188 413	86 443	101 970	107 733
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 099 329	169 706	929 623	939 280
	Constructions	19 410 320	8 763 780	10 646 540	11 100 180
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 250 163	1 030 354	219 809	228 408
	Autres immobilisations corporelles	2 157 407	1 346 278	811 129	442 139
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	3 095		3 095	3 095
	Créances rattachées à des participations	25 198		25 198	25 198
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	282 321		282 321	282 320
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 015		4 015	10 534
	TOTAL (II)	24 760 009	11 698 689	13 061 320	13 209 040
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis	88 166		88 166	136 489
	Marchandises	956		956	993
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	494 139	141 921	352 218	431 718
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 435 641		1 435 641	549 702
	Charges constatées d'avance	301 433		301 433	303 173
	Valeurs mobilières de placement	1 840 676		1 840 676	1 832 381
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	891 585		891 585	1 250 288
	TOTAL (III)	5 052 596	141 921	4 910 675	4 504 745
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		29 812 605	11 840 610	17 971 995	17 713 784
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				29 213	35 732
(2) dont créances à plus d'un an					



Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	4 770 510	4 770 510
	Fonds propres complémentaires	1 635 068	1 635 068
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	64 917	64 917
	Réserves pour projet de l'entité	726 197	726 197
	dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	741 887	741 887
	Autres		
	Report à nouveau	3 720 657	3 498 429
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(250 999)	(253 188)
	Excédent ou déficit de l'exercice	191 321	224 417
	dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Total des fonds propres (situation nette)	10 857 670	10 666 349
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	164 468	164 468
	Provisions réglementées	164 468	164 468
	Total des autres fonds propres	164 468	164 468
	Total des fonds propres	11 022 137	10 830 816
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	36 937	42 273
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés	36 937	42 273
Provisions	Provisions pour risques	165 592	408 747
	Provisions pour charges	1 483 281	680 126
	Total des provisions	1 648 873	1 088 873
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	3 911 755	4 380 841
	Emprunts et dettes financières divers (2)	10 039	6 267
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	236 670	208 753
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	925 308	972 778
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	180 277	183 183
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	5 264 049	5 751 822
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		17 971 995	17 713 794
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 986 520	2 046 853
(2) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	153 994	200 846
	dont ventes de dons en nature	16 026	15 594
	Ventes de prestations de service	942 736	926 746
	dont parrainages	385 871	374 736
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	9 673 024	9 253 232
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	5 265	80 308
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	541 724	533 851
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	740	48 529
	Utilisations des fonds dédiés	11 086	10 800
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	62 302	8 287
	Total des produits d'exploitation	11 390 871	11 062 599
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	16 445	17 450
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	187 358	191 268
	Variation de stocks		12 828
	Autres achats et charges externes	2 290 372	2 276 345
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	583 008	562 203
	Salaires	4 749 737	4 797 861
	Cotisations sociales	1 824 527	1 825 507
	Dotation aux amortissements et dépréciations	672 222	660 413
	Dotation aux provisions	560 000	243 155
	Reports en fonds dédiés	5 749	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	258 849	197 672
	Total des charges d'exploitation	11 148 269	10 784 702
	RESULTAT D'EXPLOITATION	242 604	277 897



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		242 604	277 897
PRODUITS FINANCIERS	De participation	8 980	17 081
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	69 200	61 312
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		78 180	78 393
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	127 799	152 252
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		127 799	152 252
RESULTAT FINANCIER		(49 619)	(73 859)
RESULTAT COURANT avant impôts		192 985	204 038
Produits exceptionnels			26 527
Charges exceptionnelles			2 711
RESULTAT EXCEPTIONNEL			23 816
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		1 664	3 437
TOTAL DES PRODUITS		11 469 051	11 167 519
TOTAL DES CHARGES		11 277 730	10 943 102
EXCEDENT ou DEFICIT		191 321	224 417
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Préambule

Le projet associatif de l'ASVMT est le texte fédérateur de tous les acteurs de notre association : adhérents, bénévoles, professionnels.... et constitue pour nous la référence de notre action.

Ce projet a pour but d'œuvrer dans l'intérêt général des personnes accueillies

- Agir pour diminuer et pallier leur handicap
- Tout mettre en œuvre pour permettre une bonne qualité de vie, malgré le vieillissement et le handicap.
- Obtenir la meilleure intégration possible des personnes en situation de handicap dans la société.

Pour répondre à l'ensemble des besoins actuels sur l'ensemble des sites d'accueil, l'ASVMT mobilise les moyens humains (une soixantaine de membres environ et près de 190 salariés CDI et CDD, Th en Esat inclus), techniques (sur plusieurs sites comme au siège social à la Chartreuse de Valbonne, à Pont Saint Esprit, Bagnols sur Cèze, Laudun...) et financiers (un patrimoine foncier et immobilier et un bilan consolidé de près de 20 M d'euros.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **17 971 995 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produit de **11 469 051 euros** et un total charges de **11 277 730 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 191 321 euros**.

L'exercice considéré débute **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**
Il a une durée de **12 mois**.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27 mai 2026 par le Conseil d'Administration.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
 - 2018-06 du 05 Novembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales
- 2022-06 du 04 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, entré en application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 01 janvier 2025, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable générale

- L'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.

- L'arrêté du 19 Décembre 2025 relatif au plan comptable applicable aux E.S.M.S. relevant du I de l'article L.312-1 du C.A.S.F.

- L'instruction codificatrice n°09-006 M22 du 31 Mars 2009 (Tome I : le cadre comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et au Plan Comptable Général en vigueur, tel que modifié par le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022- 06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et a été appliqué pour la première fois par l'Association au titre de l'exercice.

Ce changement de réglementation comptable, suite à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06, entraîne notamment :

- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- Un nouveau format d'annexe,
- Et la présentation de nouveaux modèles d'états financiers

L'application du règlement ANC 2022-06 n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes 2025 de l'Association et sur la comparaison des données financières entre les exercices 2025 et 2024



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Analyse du résultat : Le résultat de l'association est d'un montant net de 191 321 euros il se décompose entre :

- le résultat de la gestion propre pour un montant de 171 740 euros
- le résultat de la gestion contrôlée pour un montant de 19 581 euros

Le résultat de la gestion contrôlée correspond à l'activité des établissements dont le financement est sous contrôle de tiers financeurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La méthode de comptabilisation de composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

Les constructions

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Renovations des constructions	10 à 15 ans
- Agencements & aménagement des constructions	5 à 20 ans
- Matériel et outillage	5 à 10 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans
- Matériels informatiques	3 à 5 ans

Réévaluation

L'association a procédé à la réévaluation de son patrimoine à la clôture des comptes 2002. Les compléments de valeur ont été concentrés sur le site de la Chartreuse. Les principes retenus en matière d'amortissement des valeurs réévaluées ont été les suivants :

- La partie classée monument historique de la chartreuse qui n'est pas affectée à la réalisation d'une activité sanitaire ou médico-sociale ne fait l'objet d'aucun amortissement. La valeur du patrimoine concernée s'élève à 3 721 832 €.
- La partie du patrimoine utilisée pour les besoins du développement des activités Médico-sociales maintenues sur le site historique de la chartreuse est amortie sur 100 ans.

La valeur du patrimoine concernée représente la somme de 3 200 745 €.

L'écart de réévaluation, conformément à l'assemblée générale d'approbation des comptes 2002, a fait l'objet d'une incorporation dans les fonds propres de l'association, permettant dans un deuxième temps de pratiquer un apurement des pertes antérieures.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Politique d'Amortissement

L'association utilise pour l'ensemble de ses établissements, et pour sa propre gestion la tolérance issue de la réglementation médico-sociale en matière d'amortissement. Les premières dotations sont constatées à compter du 1er janvier de l'exercice suivant.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du dernier prix d'achat connu".

Les produits fabriqués (vins) sont valorisés au coût de production (matières premières et salaires chargés).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite de l'ASVMT ont fait l'objet d'une évaluation, au 31 décembre 2025, pour ses salariés présents à cette date.

Cette évaluation permet d'estimer l'engagement de l'Association à 714 153.88 €, charges sociales comprises. Il s'élevait à 792 858.49 € au 31/12/2024.

Le calcul prend en compte les dispositions des conventions collectives applicables au sein de l'Association et les tables de mortalité à jour.

Il est effectué avec les hypothèses suivantes :

- Taux de charges sociales et fiscales : 55%
- Taux d'actualisation : 2,25%
- Taux d'augmentation des salaires : 2%
- Taux de rotation des salariés : faible
- Age de départ à la retraite : 65 ans



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Il est précisé qu'une dérogation aux principes comptables a été opérée. En effet, certains engagements de retraite ont été partiellement comptabilisés avec l'accord de l'autorité de tarification. Ceux-ci représentent des sommes inscrites dans les financements par les tutelles, soit un montant de 517 339 €. Le montant de l'engagement non comptabilisé est de 196 815 €.

Voici l'évolution du montant des engagements de retraite (charges patronales incluses, taux retenu de 56 %) :

- Montant du passif social au titre de 2022 : 693 367 €
- Montant du passif social au titre de 2023 : 777 223 €
- Montant du passif social au titre de 2024 : 792.858 €

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Faits significatifs de l'exercice

1°) Sécur des Oubliés

Le SEGUR est officiellement étendu à tous les professionnels oubliés du champ social et médico-social par arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif publié au Journal Officiel du 26 juin 2024. L'Association a appliqué cette mesure à compter de septembre 2024 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2024.

L'Autorité de tarification du CD30 n'a pas versé le financement associé.

Pour l'exercice 2025 l'autorité de tarification a intégré ce financement dans le prix de journée.

2°) Congés payés et arrêt maladie

La loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne du 22 Avril 2024 apporte une réponse aux jurisprudences du 13 septembre 2023 de la Cour de cassation. Elle met en conformité le droit Français avec le droit de l'Union Européenne en consacrant le principe selon lequel les salariés en arrêt maladie acquièrent des congés payés. Elle instaure, notamment, un délai de report de congés limité à 15 mois ainsi que de nouvelles obligations pour les employeurs.

A la clôture 2023, l'ASVMT a procédé à une analyse de sa situation au regard de cette nouvelle loi. Toutefois, s'agissant d'un passif éventuel au moment de l'établissement des comptes annuels, ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation pour risque dans les comptes au 31/12/2023, ni à la clôture 2024 et 2025.

En revanche, depuis de l'exercice 2024, la provision pour congés payés intègre les conséquences induites par l'adoption de cette loi.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

3°) Conclusion du CPOM

Notre Association a conclu un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens) pour ses services tarifés sous financement du CD30 pour la période de 2018 à 2022 ; a été prorogé pour une année au titre de 2023, puis pour une année supplémentaire au titre de 2024. L'Association a engagé une démarche de négociation du futur CPOM avec le CD30 dont la période serait de 2025 à 2029.

Concernant notre établissement ESAT, notre Association avait conclu un CPOM pour la période 2019-2023. Après une prorogation d'une année, l'Association a contractualisé avec l'ARS le CPOM pour la période 2025-2029.

Enfin, s'agissant de l'établissement UPSR, notre Association a concrétisé la démarche et a signé le CPOM fin 2024 pour la période 2025-2029.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Autres informations :

1°) SCI du Grand Cloître

Dans le prolongement de la chronologie des étapes judiciaires décrites dans l'annexe des comptes annuels de 2017, il convient de préciser que la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Nîmes en ce qu'elle limitait la période de prise en compte du préjudice de dégradation des locaux.

A la date d'établissement de l'annexe, l'arrêt de la Cour de cassation rendu est favorable à l'Association mais la procédure de liquidation engagée par la SCI du Grand Cloître pourrait entraver la gestion de la mise en cause des responsabilités.

2°) Créance de l'Esat

L'Esat, atelier Hygiène et Propreté, a constitué une provision pour dépréciation de 3 972 € HT au titre d'une créance détenue sur la SARL VAL DE CEZE, inscrite en procédure judiciaire.

3°) Litiges en cours

Néant



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

4°) Les trois plus hautes rémunérations

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres salariés s'est élevé à 247 704 € pour l'exercice 2025.

Engagements hors bilan

Garanties : caution sté caution (convention) : 243 859.73 €
Hypothèque conventionnelle : 210 004.14 €
Caution personne(s) morale(s) : 165 177.54 €
Caution personne(s) morale(s) Bagnols s/Cèze : 133 345.44 €
Hypothèque légale spéciale rang 1 : 361 020.93 €
Caution collectivité publique : 155 166.84 €
Caution solidaire : 155 166.84 €
Caution divers taxes et impôts : 1 700 €
Nantissement de titres : 225 013.75 €
Garantie autres organismes : 40 469.34 €
Nantissement de titres CAM : 322 126.40 €

Appréciation du Bénévolat

La valorisation des contributions volontaires effectuées à titre gratuit n'a aucune incidence sur le résultat mais a pour but de donner une image fidèle des activités et du patrimoine de l'association. S'agissant des contributions en travail, elles sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement.

Le Guide Associations et Fondations de la CNCC et de l'OEC (09-2011 p. 235) apporte les précisions suivantes relatives aux apports en travail. Parmi les heures de travail fournies gratuitement à l'association, il y a lieu de distinguer les travaux suivants :

1. Travaux administratifs, pour lesquels il peut être fait usage :



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- des tarifs pratiqués par les services de personnel de remplacement ;
- du montant horaire, charges sociales et fiscales comprises, correspondant à la rémunération prévue pour la qualification, déterminée par la convention collective ou la grille des salaires à laquelle est rattaché l'établissement ;

2. Activités de formation et d'animation, en distinguant :

- le personnel extérieur : il n'existe pas de tarif pour ce genre de personnel qui est rémunéré selon sa valeur ou sa notoriété ;
- le personnel intérieur (membres de l'association, personnel salarié de l'association travaillant bénévolement) : taux compatible avec l'activité exercée. Ainsi, une tâche de formation (cours de gestion, par exemple) est valorisée sur la base de la rémunération d'un professeur de gestion. Le but à atteindre est toujours la recherche du coût réel ;

3. Autres tâches : les personnels enseignants, les personnels sociaux, les personnels soignants dépendent en général de conventions collectives, étendues ou non. Il apparaît donc préférable de dresser le tableau des appointements d'équivalence et des charges de ces divers personnels apportant leur concours volontaire en les référençant chacun par des indices des conventions collectives exactement comme le seraient des personnels normalement rémunérés en fonction de leurs compétences et du poste tenu. Il s'agit alors du concours volontaire brut, auquel il convient d'ajouter les charges afférentes, et le cas échéant les avantages en nature.

Le total des heures des bénévoles représente une base comparable à celle constatée l'année précédente :

- Au titre de la vie Associative et des instances : 500 heures
- Au titre des missions spécifiques : 3 500 heures

La valorisation globale du bénévolat peut être appréciée à 282 032 €.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	156 361					156 361
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	371 800					371 800
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	528 161					528 161
CORPORELLES	Terrains	1 099 329					1 099 329
	Constructions sur sol propre	15 765 829					15 765 829
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	3 616 078		28 413			3 644 491
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 220 676		29 487			1 250 163
	Instal., agencement, aménagement divers	504 539		375 951			880 490
	Matériel de transport	285 975					285 975
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	908 139		62 310			970 449
	Emballages récupérables et divers	18 998		1 495			20 493
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		23 419 564		497 656			23 917 219
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	3 095					3 095
	Créances rattachées à des participations	25 198					25 198
	Autres titres immobilisés	282 320		1			282 321
	Prêts et autres immobilisations financières	10 534				6 519	4 015
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	321 147		1		6 519	314 629
TOTAL		24 268 872		497 657		6 519	24 769 009



Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	5	linéaire	91 015	16 654		107 669
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	5	linéaire	259 260	9 839		269 098
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			350 274	26 493		376 767
CORPORELLES	Terrains	15	linéaire	160 049	9 657		169 706
	Constructions sur sol propre	60	linéaire	5 814 852	233 437		6 048 288
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	10	linéaire	2 466 876	248 615		2 715 491
	Instal technique, matériel outillage industriels	10	linéaire	992 268	38 086		1 030 354
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	10	linéaire	228 326	28 803		257 129
	Matériel de transport	5	linéaire	231 015	10 084		241 099
	Matériel de bureau, mobilier	3	linéaire	804 496	31 061		835 557
	Emballages récupérables et divers	3	linéaire	11 676	818		12 493
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			10 709 558	612 364		11 321 922
TOTAL				11 059 832	638 857		11 698 689



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	25 198	25 198	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 015	4 015	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	494 139	494 139	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	148 600	148 600	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 863	8 863	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	864 073	864 073	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	414 105	414 105	
	Charges constatées d'avance	301 433	301 433	
TOTAL DES CREANCES		2 260 426	2 260 426	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	192	192		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	3 911 563	634 034	1 775 079	1 502 450
	Emprunts et dettes financières divers	10 039	10 039		
	Fournisseurs et comptes rattachés	236 670	236 670		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	336 397	336 397		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	506 293	506 293		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 372	19 372		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	63 246	63 246		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	180 277	180 277		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		5 364 049	1 986 520	1 775 079	1 502 450
Emprunts souscrits en cours d'exercice		206 785			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		676 682			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Annexe libre

Etat exprimé en euros

Provisions

Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres	165 592			165 592
PROVISIONS REGLEMENTEES	165 592			165 592
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires	397 339	120 000		517 339
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	339 810	440 000		779 810
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	186 132			186 132
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	923 281	560 000		1 483 281
incorporelles				
corporelles				
Sur legs ou donations				
des titres mis en équivalence				
immobilisations				
(titres de participation				
autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients, usagers	109 296	33 365	740	141 921
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	109 296	33 365	740	141 921
TOTAL GENERAL	1 198 169	593 365	740	1 790 794
dont dotations et reprises d'exploitation		593 365	740	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.				



Annexe libre paysage

Etat exprimé en euros

Variation des fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation de résultat n-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	6 405 578,00				6 405 578,00
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	64 917,00				64 917,00
Réserves pour projet de l'entité	726 197,00				726 197,00
Autres réserves					
Report à nouveau	3 498 429,00		222 227,87		3 720 657
Report à nouveau sous ctrl de tiers financiers	(253 188)		89 292,96	87 103,81	(250 999)
Excédent ou déficit de l'exercice	224 417,00	(224 417,00)	191 321,00		191 321,00
Situation nette	10 666 350,00	(224 417,00)	502 841,83	87 103,81	10 857 671,02
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	164 468,00				164 468,00
TOTAL	10 830 818,00	(224 417,00)	280 614		11 022 137



Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés à l'investissement	27 000	5 749	9 286			23 463	
Fonds dédiés sur contributions	1 800		1 800				
Fonds dédiés ARTT CAT	13 473					13 473	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	42 273	5 749	11 086			36 937	



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		420 794
Autres créances clients		116 827
CDS CLIENTS FACTURE A ETABLIR	15 638	
CLIENTS DIVERS FACTURES A ETABLIR	1 966	
MD CLIENTS FACTURES A ETABLIR	92 769	
SAYS CLIENTS FACTURES A ETABLIR	6 454	
Autres créances		303 967
FV * PARTICIPT_ RESIDENTS	146 631	
FV * MUTUELLES RESIDENTS	1 969	
INTERETS COURUS	144 762	
PRODUITS A RECEVOIR	10 605	



Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		790 131
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS/EMPR. AUPRES ETAB.</i>	<i>4 569</i>	<i>4 569</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FRE NON PARV</i>	<i>110 507</i>	<i>110 507</i>
Dettes fiscales et sociales <i>DETTE PROVISIONNEE_C.P.</i> <i>FH * PARTICIPT_ RESIDENTS</i> <i>CHARGE A PAYER SECU. SOC. ET AUTRES</i> <i>INDEMNITES JOURNALIERES</i>	<i>331 223</i> <i>12 146</i> <i>160 731</i> <i>4 863</i>	<i>508 964</i>
Autres dettes <i>RABAIS REMISES RISTOURNES A ACCORDE</i>	<i>166 091</i>	<i>166 091</i>



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			301 433	301 433
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				301 433



Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		1 145 090
Ventes de marchandises		24 279
VENTES EPICERIE 5.5 %	16 026	
VENTES DE LIQUEUR	7 836	
VENTES CARTES POSTALES	54	
VENTE ACCESSOIRE VIN	363	
Production vendue Biens		178 076
VIN BOUTEILLE 19.6 _	124 366	
VENTE BAG IN BOX	20 189	
VENTE VIN EXPORT EXONERE DE TVA	3 584	
VIN EN VRAC	24 538	
VENTES BOISSONS NON ALCOOLIQUES	5 095	
VENTE S_PRODUIIT MARC	304	
Production vendue Services		942 736
VISITE CHARTREUSE 5.5 _	35 366	
PRESTATIONS HEBERGEMENT	2 777	
PRESTATIONS TH	49 687	
PRESTATION HOTELIERE	46 069	
PRESTATIONS SERVICE DOM.	42 019	
PRODUITS FAMILLE ACCUEIL	33 600	
PRESTATIONS ESPACE VERT	136 851	
PRESTATIONS DE SERVICES INTERNE HOT	76 693	
CAF APL RESIDENTS	385 871	
MISE A DISPOSITION DE SALLES 19.6 _	333	
PRODUITS ACTIVITES ANNEX.	1 805	
DIVERS REPAS PERSONNEL	1 804	
PART. FRAIS REPAS ET TRANSPORT DS L	30 099	
REFACTURATION FRAIS DE TRANSPORT	142	
LOCATIONS DIVERSES	41 047	
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	30 455	
REVERSION VENTE DE VIN	13 189	
REVERSION VISITE MONUMENT	14 928	
Chiffre d'affaires par marché géographique		1 145 090
Chiffre d'affaires FRANCE		1 144 727
VENTES EPICERIE 5.5 %	16 026	
VENTES DE LIQUEUR	7 836	
VENTES CARTES POSTALES	54	
VIN BOUTEILLE 19.6 _	124 366	
VENTE BAG IN BOX	20 189	
VENTE VIN EXPORT EXONERE DE TVA	3 584	
VIN EN VRAC	24 538	
VENTES BOISSONS NON ALCOOLIQUES	5 095	
VENTE S_PRODUIIT MARC	304	
VISITE CHARTREUSE 5.5 _	35 366	
PRESTATIONS HEBERGEMENT	2 777	
PRESTATIONS TH	49 687	
PRESTATION HOTELIERE	46 069	
PRESTATIONS SERVICE DOM.	42 019	
PRODUITS FAMILLE ACCUEIL	33 600	



Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/12/2025

<i>PRESTATIONS ESPACE VERT</i>	<i>136 851</i>	
<i>PRESTATIONS DE SERVICES INTERNE HOT</i>	<i>76 693</i>	
<i>CAF APL RESIDENTS</i>	<i>385 871</i>	
<i>MISE A DISPOSITION DE SALLES 19.6 _</i>	<i>333</i>	
<i>PRODUITS ACTIVITES ANNEX.</i>	<i>1 805</i>	
<i>DIVERS REPAS PERSONNEL</i>	<i>1 804</i>	
<i>PART. FRAIS REPAS ET TRANSPORT DS L</i>	<i>30 099</i>	
<i>REFACTURATION FRAIS DE TRANSPORT</i>	<i>142</i>	
<i>LOCATIONS DIVERSES</i>	<i>41 047</i>	
<i>AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES</i>	<i>30 455</i>	
<i>REVERSION VENTE DE VIN</i>	<i>13 189</i>	
<i>REVERSION VISITE MONUMENT</i>	<i>14 928</i>	
Chiffre d'affaires EXPORT		363
<i>VENTE ACCESSOIRE VIN</i>	<i>363</i>	



Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Effectif par statuts au 31/12/2025

	CADRE HOMME	CADRE FEMME	NON CADRE HOMME	NON CADRE FEMME	TOTAL
CADRE	4	11			15
NON CADRE			20	93	113
TOTAL	4	11	20	93	128



Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
SENSEA AUDIT							
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	28 494	37 836	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	28 494	37 836	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »



Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SCI VALBONNE		133 728	99,00	24 479
SASU VALBONNE SERVICES		(270 877)	100,00	10 010
SCI VALBONNE INSERTION		64 731	99,00	33 341
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				



Filiales et participations

1	0
---	---

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI VALBONNE	133 728	99,00			
SASU VALBONNE SERVICES	(270 877)	100,00			
SCI VALBONNE INSERTION	64 731	99,00			
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI VALBONNE	25 198	29 729	24 479		
SASU VALBONNE SERVICES	348 073	387 365	10 010		
SCI VALBONNE INSERTION	516 000	60 000	33 341		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					



Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Etat exprimé en euros						
Concours publics et subventions						
Concours publics		4 196 623	5 462 195			9 658 818
Subventions d'exploitation		3 456	10 750			14 206
Subventions d'investissement						
TOTAL		4 200 079	5 472 945			9 673 024

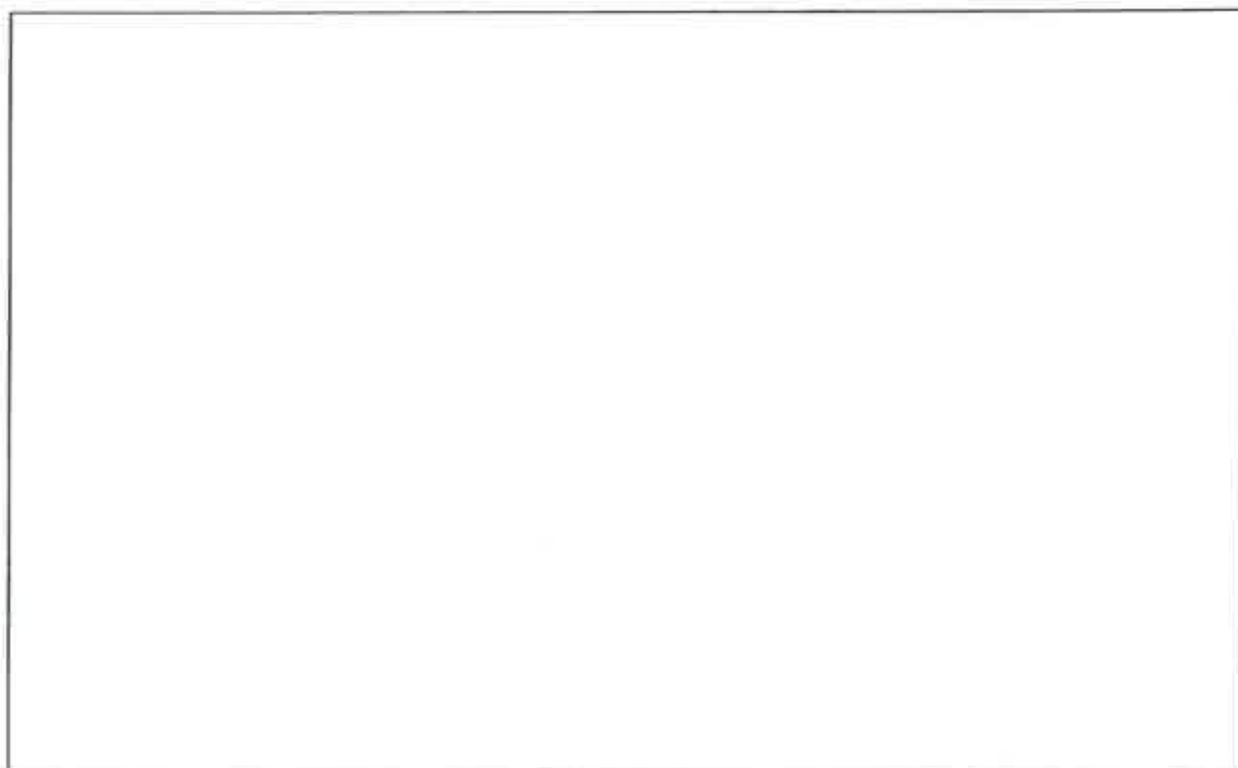


Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT COMPTABLE	191 321	224 417
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT ou DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	191 321	224 417
Dont résultat effectif sous gestion propre	171 740	223 726
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	19 581	691

